

**DELIBERATION**

**DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE  
THORIGNE FOUILLARD**

**SEANCE DU 28 MARS 2022**

**L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt-huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

**Date de convocation :** **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SERANDOUR Cyril, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 22 mars 2022

**Affichage :**

Du mercredi 30 mars  
au lundi 30 mai 2022

**Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 29**

**Procurations de vote et mandataires :** Mme BOULEAU Jocelyne ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M.PIERRE Frédéric ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, M.RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël

Absent : M,SIMON Didier

Mme Carine THERAUD est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 22 mars 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**21-2022 - Urbanisme : Bocage - avenant à la concession à long terme pour le stationnement / modification**

Elu référent : G. LEFEUVRE

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'urbanisme,

**Vu** les délibérations 108/2005 du 15 septembre 2005, 154/2005 et 155/2005 du 1<sup>er</sup> décembre 2005, 13/2007 du 8 février 2007, 94/2007 du 26 juin 2007, 106/2007 du 13 septembre 2007, 201/2007 du 12 décembre 2007, 12/2008 du 16 janvier 2008, 154/2021 du 14 décembre 2021,

**Vu** l'avis de la commission urbanisme du 7 décembre 2021,

**Considérant** que par délibération n°154-2021 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2021, il a été approuvé la conclusion d'un avenant de transfert au profit de la Société MATA CAPITAL, nouveau propriétaire, de la concession de stationnement à long terme pour le stationnement des clients du magasin à l'enseigne Carrefour Market dont la Société IMMOTHORIGNE bénéficiait jusqu'en 2039.

**Considérant** que la Société MATA CAPITAL a créé une société adhoc pour l'opération d'acquisition sous le nom MCF#1-17 et qu'elle souhaite que les actes soient rédigés au profit de celle-ci, il convient de modifier la

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

ID : 035-213503345-20220328-D212022-DE

délibération ci-dessus mentionnée en modifiant le nom de la société aujourd'hui propriétaire et en permettant la faculté de substitution en cas de changement de nom.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (28/28 voix), les membres du conseil municipal :**

**MODIFIENT** le nom de la société bénéficiaire du transfert de la concession à long terme de stationnement prévu à la délibération n°154-2022 pour le remplacer par MCF#1-17 ;

**PERMETTENT** la faculté de substitution en cas de nouveau changement de nom.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

